Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260206-D_26_006-DE

Date de convocation
30/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 15
Absents avec procuration : 3
Absents : 0
Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE **n°26-006**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 6 février 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Basille V., M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Le Guellec Y., M. Rucay D., et Mme Thomas C.

Procurations : M. Le Guellec Y. à M. Louazon S., M. Rucay D. à Mme Joucan I., Mme Thomas C. à M. Galipaud B.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Basille V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-006 – Equipement, travaux – Défense Extérieure Contre l'Incendie – Convention d'assistance avec la collectivité Eau du Bassin Rennais

M. Alméras L. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

La compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence communale. La commune doit assurer la gestion matérielle de cette compétence : réaliser les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie (PEI), rendre accessible et numéroté les PEI, l'organisation des contrôles techniques, les actions de maintenance... Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable, la Collectivité Eau du Bassin Rennais propose une assistance technique à la commune qui comprend les missions suivantes :

- Mise en cohérence de la liste des PEI de la commune avec la base du SDIS (statut public ou privé, nombre, écart de position, débit / pression) ;
- Suivi de la prestation de contrôle débit / pression des points d'eau incendie : récupération et transmission des résultats au SDIS et à l'exploitant AEP ;
- Suivi hebdomadaire des PEI indisponibles en lien avec la base du SDIS ;
- Propositions d'une étude pour la résorption des non-conformités hydrauliques ou indisponibilité des PEI identifiés par le contrôle débit / pression et par le SDIS (reconnaissance annuelle et fichier hebdomadaire des indisponibilités du SDIS) ;
- Analyse de la couverture hydraulique DECI lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme et zones d'aménagement, lors des travaux de renouvellement du réseau AEP ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260206-D_26_006-DE

- Étude d'amélioration de la couverture DECI (lors des travaux de renouvellement sur le réseau AEP ou suite à l'instruction d'une ADS ou sur demande de la commune pour couvrir un secteur) ;
- Suivi des travaux de renouvellement, création et déplacement de Poteau Incendie ;
- Renseignement du SIG du SDIS des PEI nouvellement créés ou pour la mise en indisponibilité des PEI suite au signalement par un tiers ;
- Suivi du contrôle de conformité des poteaux incendie et réservoirs incendie privés (obligation de la commune).

La convention proposée à l'approbation du conseil encadre le recours de la commune à ce service d'assistance et fixe le bordereau des prix unitaires. En fonction de ses besoins, la commune pourrait ainsi solliciter des prestations pour l'accompagner dans le renforcement de sa DECI.

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet de convention et d'autoriser Mme la Maire à signer le document.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** le projet de convention avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'assistance technique à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Virginie Basille